

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Université de Haute-Alsace

Date limite de dépôt : [lundi 19 octobre 2020 à 17 heures \(terme de rigueur\)](#)

Modalités de dépôt des candidatures :

- Par voie électronique (juridique@uha.fr)
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Université de Haute-Alsace
Maison de l'Université
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
2, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE CEDEX

- Dépôt auprès du Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université de Haute-Alsace (Maison de l'Université, 2 rue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse CEDEX)

[Toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue.](#)

Civilité : Madame Monsieur (*cocher la case correspondante)

NOM et Prénom :

Adresse professionnelle : CP- Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

Adresse électronique :

Déclare faire acte de candidature afin de siéger au titre des personnalités extérieures désignée à titre personnel au sein du Conseil d'Administration de l'Université de Haute-Alsace en qualité de (*cocher la case correspondante):

- Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise;
- Représentant(e) d'une organisation représentative au niveau national des salariés du secteur privé;
- Représentant(e) d'une entreprise employant moins de 500 salariés;
- Proviseur(e) d'un établissement d'enseignement secondaire du Haut-Rhin;
- Représentant(e) de la présidence d'un établissement associé.

Etes-vous ancien(ne) diplômé(e) de l'Université de Haute-Alsace (*cocher la case correspondante) :

- Oui (Joindre une copie du diplôme ou de l'attestation de réussite)
- Non

Pièces à joindre obligatoirement :

- Formulaire de déclaration de candidature
- Lettre de motivation
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Curriculum vitae
- Toute pièce permettant de vérifier votre qualité au titre de laquelle votre candidature est déposée
- Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite permettant de justifier de la qualité d'ancien(ne) diplômé(e) de l'UHA

La régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.

Fait à, le

Signature